

Règlement de L'Échappée Ornésienne

Article 1 : Organisation

L'Échappée Ornésienne est une course/marche caritative organisée par la commune d'Ornex et la Ligue contre le cancer. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site, par mail à l'adresse sport@ornex.fr.

Article 2 : Date, horaires et parcours

L'Échappée Ornésienne se tiendra le samedi 12 octobre à Ornex. Le départ se tiendra sur la place de l'église, proche de la maison communale chez Brice.

L'Échappée Ornésienne se compose de deux parcours :

- **Course rose de 7.5 km / 16 ans et +**

Ce parcours comprend environ 2km de piste forestière, 3km de piste cyclable et 2.5km de route. Selon les conditions météo, il se peut que le terrain forestier soit très boueux.

- **Marche rose de 2.5km / Tout public**

Ce parcours est accessible aux personnes à mobilités réduite. Le parcours comprend 2.5km de piste goudronnée. Il est possible de participer à cette marche équipée de rollers, trottinettes, fauteuils roulants, poussettes... Seuls les vélos sont interdits.

Les deux parcours sont non chronométrés. Il n'y a donc pas de retrait de dossard.

Article 3 : Condition de participation

3-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation au L'Échappée Ornésienne n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- **Licence sportive FFA** en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- **Parcours de Prévention Santé.** La FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

- **3-2 : Catégories d'âge**

Le format course de l'Échappée Ornésienne est accessible aux coureurs de 16 ans minimum (année 2008).

Les mineurs sont autorisés à participer à la course sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve.

Le format marche de l'Échappée Ornésienne est accessible à tous.

Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur notre site internet le-sportif.com et le coureur pourra immédiatement vérifier que son nom apparaît effectivement sur la liste. Inscription sur place dans la limite des places disponibles.

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de 10€ pour la course et de 5€ pour la marche.

L'inscription des moins de 3 ans est gratuite.

Vous avez la possibilité de faire un don en plus de vos droits d'inscription.

L'intégralité de la somme est directement versée à l'association Ligue contre le cancer.

4-2 : Remboursement

Le remboursement des frais d'inscription peut être accordé sur souscription à l'assurance proposée par le site hébergeur. L'organisateur n'est pas lié à cette assurance et donc au remboursement de la course.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)** afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

L'organisateur a souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de GROUPAMA pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement de running en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Article 7 : Récompenses

Chaque participant se verra remettre un lot de participation avant le départ de la course.

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Fait à Ornex, le 16/09/2024.

Eddy SCHILLÉ

Responsable des sports